



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 1 de 11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Desinet-compact Concentré

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Produit pour la désinfection professionnelle

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: JOHANNES KIEHL KG

Rue: Robert-Bosch-Str. 9
Lieu: D-85235 Odelzhausen

Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466

e-mail: info@kiehl-group.com Internet: www.kiehl-group.com

Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240

Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43 Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145

Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59

Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029 ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,

Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199

Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662 Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH Perfektastr. 57; A-1230 Wien Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93 KIEHL FRANCE S.A.R.L. 5, rue de Londres; F-67670 Mommenheim Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25 KIEHL Italia s.r.l. Via San Rocco, 101: I-16036 Recco (GE) Tel. +39 / 0185 730 008 KIEHL Schweiz AG St. Dionys-Str. 33; CH-8645 Jona Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74 Felsőipari körút 3/ D HU-2142 Nagytarcsa Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41 KIEHL Hungary Kft. KIEHL Middle East LLC A8-LIU 48/49 - KIZAD Abu Dhabi, U.A.E. Tel. +971 2 550 33 96

# **1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Didecyldimonium Chloride / Laurylamine Dipropylenediamine



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 2 de 11

Mention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Danger







Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

# 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

conforme á 648/2004/CE: tensioactifs non ioniques 5-15%, solvants hydrosolubles, biocides

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH	•	·	
122-99-6	2-Phénoxyéthanol			10 - < 15 %
	204-589-7	603-098-00-9	01-2119488943-21	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2;	H302 H319	·	
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-doo	decylpropane-1,3-diamine		10 - < 15 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. H400 H410			
7173-51-5	chlorure de didécyldimét	10 - < 15 %		
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. H400 H411			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isop	5 - < 10 %		
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2,			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 3 de 11

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
2372-82-9	219-145-8	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine	10 - < 15 %
	M akut; H400: M=10 M chron.; H410: M=1		
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécyldiméthylammonium	10 - < 15 %
	M akut; H400: M=10		

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Après inhalation

ne présente aucun risque à l'inhalation

### Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

# Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun à notre connaissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 4 de 11

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Rincer abondamment avec de l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Préventions des incendies et explosion

Le produit chaud dégage des fumées inflammables.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

# Conseils supplémentaires

Lors d'une utilisation conforme aux prescriptions, la valeur est loin du seuil limite. Un risque pour la santé n'est pas à craindre.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Non demandé.

### Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Gants de protection

Recommandation : des gants en latex naturel contenant du polychloroprène d'une épaisseur de 0,6 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 5 de 11

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Non demandé

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): env. 9,5 K-QP1012C

Modification d'état

Point de fusion: <-5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle >98 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'éclair:

non applicable

non applicable

non applicable

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

**Dangers d'explosion** 

Non-explosif

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: indéterminé

Propriétés comburantes

Sans rapport

Pression de vapeur: indéterminé

Densité (à 20 °C): 0,97 g/cm³ K-QP1012E

Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

indéterminé

Coefficient de partage: indéterminé Viscosité dynamique: indéterminé Viscosité cinématique: indéterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 6 de 11

Durée d'écoulement: indéterminé

Densité de vapeur: indéterminé

Taux d'évaporation: indéterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: indéterminé

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer a des températures supérieures à 35 °C.

### 10.5. Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
122-99-6	2-Phénoxyéthanol						
	orale	ATE 500 mg/kg					
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine						
	orale	DL50 261 mg/kg	Rat				
	cutanée	DL50 >600 mg/kg	Rat				
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium						
	orale	DL50 329 mg/kg	rat		OCDE Ligne directrice 401		
_	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat				

### Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 7 de 11

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	S Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,068	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,054	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,073	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0069	3 d	Desmodesmus subspicatus		
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,5 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,03	48 h	Daphnie		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié. Les tensioactifs présents dans le produit sont conformes aux exigences du Règlement relatif aux détergents N° 648/2004/CE.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ces informations ne sont pas disponibles.

# 12.6. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

# Information supplémentaire

Demande Chimique en Oxygène (DCO) 1186 mg O2/g.

Ne pas contaminer l'eau.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 8 de 11

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des

corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

### Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des

corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

# L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903

14.2. Désignation officielle de DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Dodécylamine/Chlorure

transport de l'ONU: de didécyldiméthylammonium)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Code de classement:C9Dispositions spéciales:274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1Catégorie de transport:3N° danger:80Code de restriction concernant lesE

tunnels:

# Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903

14.2. Désignation officielle deDISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.transport de l'ONU:(Dodecylamine/Didecyldimethylammoniumchloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 9 de 11

Quantité exceptée: E1 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1903

14.2. Désignation officielle de<br/>transport de l'ONU:DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.<br/>(Dodecylamine/Didecyldimethylammoniumchloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8

8

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

\*\*\*

Matières dangereuses: Dodécylamine/Chlorure de didécyldiméthylammonium

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non demandé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1 / 13 / 14



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Desinet-compact Concentré**

Date de révision: 02.03.2020 Code du produit: j3503\_sd Page 10 de 11

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification			
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul			
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul			
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul			
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul			
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul			

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer sompolence ou vertiges





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Desinet-compact Concentré						
Date de révision: 02.03.2020	Code du produit: j3503_sd	Page 11 de 11				
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.					
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.					
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme					
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.					

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)